Accusé de réception en préfecture
972-289720013-20260708-DELIB_2026-025-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

DELIBERATION N° 2026-025

DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS EN SA SEANCE DU 8 JUILLET 2026

ELECTION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Etaient présents :

	TITULAIRES	P	A	SUPPLEANTS	P	A	OBS
Représentants de la CTM	AZEROT Bruno Nestor		A	LARGEN-MARINE Yolène	P		
	DULYS PETIT Jenny	P		CHAMMAS Charles		A	
	DUVERGER Jean-Claude		A	BEAULIEU Lydia		A	
	ECANVIL Jean-Claude : **Président**	P		DUFEAL Éric		A	
	DUNON Rosalie	P		TERMON Séverine		A	
	ETIENNE NOTTE Yannick		A	NARCISSOT Marius		A	
	VALENTIN Sandra	P		CLEM-BERTHOLO Manuella		A	
	NORCA Stéphanie		A	CAROLE Francis		A	
	TIRAULT Fred Michel		A	LISLET Claude	P		
	BEAUNOL Jean-François		A	NELLA Aurélie			M. Beaunol est arrivé après le vote
Représentants des communes	LAGUERRE Didier	P		LOUIS Thérèse	P		
	LABORIEUX Judith	P		LOF Jéo		A	
	CHARLES-DONATIEN Servius	P		CLEON Murielle	P		
	MIEVILLY Eliane	P		LOUIS-JOSEPH Patrick		A	
	GRELET Rodrigue	P		JOSEPH Dacy	P		

P : Présent A : Absent

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE DE SECOURS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2021-13 du 18 octobre 2021 de la réunion du conseil d'administration du service d'incendie et de secours en sa séance du 7 octobre 2021 portant désignation des membres siégeant au sein de la commission d'appel d'offres ;

VU l'arrêté n° 2026-460 du 9 juillet 2026 portant composition du conseil d'administration du service d'incendie de secours de Martinique ;

VU le rapport du président du Conseil d'administration et après avoir entendu les précisions données en séance ;

CONSIDERANT que compte tenu du renouvellement des représentants des communes au sein du conseil d'administration du service d'incendie et de secours, il y a lieu de désigner les membres devant siéger au sein de la commission d'appel d'offres ;

Aux termes des articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales, le service d'incendie étant un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Après avoir délibéré :

DECIDE

Article 1 : De proclamer membres de la commission d'appel d'offres, conformément au procès-verbal des élections joint en annexe, les personnes suivantes :

Président : Jean-Claude ECANVIL

Titulaires :	Suppléants :
CHARLES-DONATIEN Servius	ETIENNE-NOTTE Yannick
DULYS-PETIT Jenny	DUVERGER Jean-Claude
LABORIEUX Judith	BEAUNOL Jean-François
MIEVILLY Eliane	DUNON Rosalie
GRELET Rodrigue	LISLET Claude.

Article 2 : La délibération n° 2021-13 du 18 octobre 2021 de la réunion du conseil d'administration du service d'incendie et de secours en sa séance du 7 octobre 2021 portant désignation des membres siégeant au sein de la commission d'appel d'offres est abrogée.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de publication.
Le tribunal administratif de Martinique peut être saisi par courrier (12 rue du citronnier Plateau Fofo CS 17103 97271 Schoelcher) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Fort-de-France, le : 16 JUIL. 2026

Le président du Conseil d'administration
du service d'incendie et de secours

Jean-Claude ECANVIL

SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

Annexe de la délibération n° 2026-025 de la réunion du CASIS du 8 juillet 2026

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

SCRUTIN DU MERCREDI 08 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 8 juillet, les membres du Conseil d'administration du service d'incendie et de secours se sont réunis à la salle Maurice NICOLAS de la CTM sise à l'Hôtel de l'Assemblée avenue des Caraïbes à Fort-de-France sur convocation du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (SIS) pour procéder, conformément aux articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Etaient présents :

	TITULAIRES	P	A	SUPPLEANTS	P	A	Observations
Représentants de la CTM	AZEROT Bruno Nestor		A	LARGEN-MARINE Yolène	P		
	DULYS PETIT Jenny	P		CHAMMAS Charles		A	
	DUVERGER Jean-Claude		A	BEAULIEU Lydia		A	
	ECANVIL Jean-Claude : **Président**	P		DUFEAL Éric		A	
	DUNON Rosalie	P		TERMON Séverine		A	
	ETIENNE NOTTE Yannick		A	NARCISSOT Marius		A	
	VALENTIN Sandra	P		CLEM-BERTHOLO Manuella		A	
	NORCA Stéphanie		A	CAROLE Francis		A	
	TIRAULT Fred Michel		A	LISLET Claude	P		
	BEAUNOL Jean-François		A	NELLA Aurélie			M. Beaunol est arrivé après le vote
Représentants des communes	LAGUERRE Didier	P		LOUIS Thérèse	P		
	LABORIEUX Judith	P		LOF Jéo		A	
	CHARLES-DONATIEN Servius	P		CLEON Murielle	P		
	MIEVILLY Eliane	P		LOUIS-JOSEPH Patrick		A	
	GRELET Rodrigue	P		JOSEPH Dacy	P		

P : Présent A : Absent

Le président rappelle qu'aux termes des articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales, le service d'incendie étant un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le mode de scrutin étant la représentation proportionnelle au plus fort reste, il convient en conséquence pour les membres du conseil d'administration d'élire une liste de candidats composée de 10 personnes (5 titulaires et 5 suppléants).

Le président ouvre l'élection et rappelle que les membres suppléants ne votent pas si le membre titulaire est présent. Il indique avoir reçu une seule liste de candidats.

Monsieur GRELET Rodrigue est désigné comme scrutateur de l'élection.

Chaque membre, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits	: 15
Nombre de votants	: 11
Nombre de listes déposées	: 01
Nombre de bulletins blancs	: 00
Nombre de bulletins nuls	: 00
Nombre de suffrages exprimés	: 11

L'unique liste a obtenu 11 suffrages.
Selon le vote à la proportionnelle au plus fort reste, l'unique liste obtient 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants.

Le président proclame les résultats. Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires :	Suppléants :
CHARLES-DONATIEN Servius	ETIENNE-NOTTE Yannick
DULYS-PETIT Jenny	DUVERGER Jean-Claude
LABORIEUX Judith	BEAUNOL Jean-François
MIEVILLY Eliane	DUNON Rosalie
GRELET Rodrigue	LISLET Claude.

Annexe de la délibération n° 2026-025 de
la réunion du CASIS du 8 juillet 2026

Le Président du Conseil d'administration
du service d'incendie et de secours

Jean-Claude ECANVIL

05 96 59 05 81

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE
4, RUE JACQUES CAZOTTE - BP 522
97206 FORT-DE-FRANCE CÉDEX